

- DSDEN 24
- DSDEN 33
- DSDEN 40
- DSDEN 47
- DSDEN 64

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE ATTENTAT - INTRUSION - P. P. M. S. -

Établissement

Adresse

RNE

Téléphone

STRUCTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Chef d'établissement
N° de portable

Adjoint

DDFPT

ASSISTANT DE PRÉVENTION

INFIRMIER (ÈRE)

EFFECTIF ADULTES
dont en situation de handicap

EFFECTIF ÉLÈVES
dont en situation de handicap

NOMBRE DE DIVISIONS

Date de mise à jour :

Mettre à jour le PPMS attentat-intrusion

Guide simplifié à destination des cheffes et chefs d'établissements

Si vous avez besoin d'aide concernant la réalisation de votre PPMS intrusion ou pour la mise en place de votre exercice, n'hésitez pas à contacter l'antenne de l'équipe mobile de sécurité (EMS) de votre DSDEN.

Votre PPMS intrusion est à réactualiser chaque année. Vous devez ensuite le transmettre (accompagné des plans de l'établissement) à votre DSDEN, aux services des EMS ainsi qu'à la collectivité territoriale de rattachement.

Rappel concernant l'exercice intrusion : un exercice à réaliser chaque année, le compte rendu est à

expédier à l'adresse :

copie à :

déposer sur

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Description de l'établissement.....	4
2. Communiquer avec l'extérieur en cas de crise.....	5
3. Déclencher l'alarme.....	5
Alerte à la bombe.....	6
4. Alerter.....	6
5. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement scolaire.....	7
> S'échapper.....	8
> S'enfermer.....	9
> L'emplacement des organes de coupure d'énergie (photographies possibles).....	12
Annexe(s).....	13
> Illustrations des comportements à adopter en cas d'attaque.....	13
> Fiche d'observation et de compte rendu des exercices intrusion.....	13
> Planches photographiques.....	13
> Divers.....	13

Introduction

Le PPMS attentat-intrusion est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

- Pour l'école, le PPMS permet d'avoir réfléchi aux réactions à avoir dans ces situations de crise, en fonction des particularités de chaque établissement. Cette réflexion et les tests que constituent les exercices aident à acquérir progressivement des réflexes permettant de réagir de façon immédiate en mettant en œuvre des comportements qui auront été prédéfinis.

Il s'agit d'anticiper pour disposer, en temps voulu, des modes opératoires et des réflexes permettant de pallier l'effet de sidération.

Le PPMS est donc le résultat d'une **réflexion collective**, menée dans la phase de son élaboration et lors des exercices qui permettent d'en valider la pertinence, et un recueil de règles à observer en situation de crise. Chaque membre de la communauté éducative sait précisément ce qu'il doit faire. Il est un mode d'emploi aussi simple que possible, connu et maîtrisé par tous.

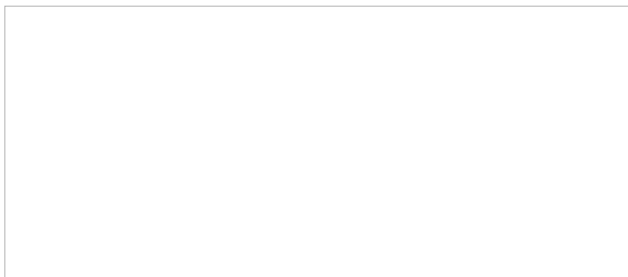
Pour les forces de l'ordre qui ont ce PPMS à leur disposition, le document doit permettre d'appréhender les caractéristiques de l'établissement scolaire (personnes présentes sur le site et infrastructures) et la procédure mise en œuvre en situation de crise. **Le PPMS doit être accompagné des plans de l'école.** En effet, connaître ces données et disposer des plans facilite l'intervention des forces de sécurité.

1. Description de l'établissement

Localisation de l'établissement :

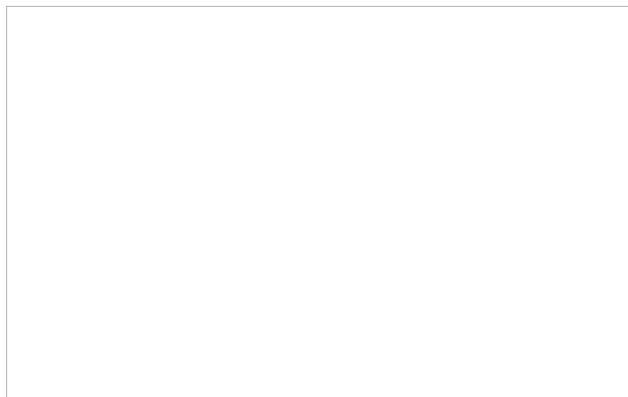
Adresse principale :

- Adresse des autres accès donnant sur la voie publique



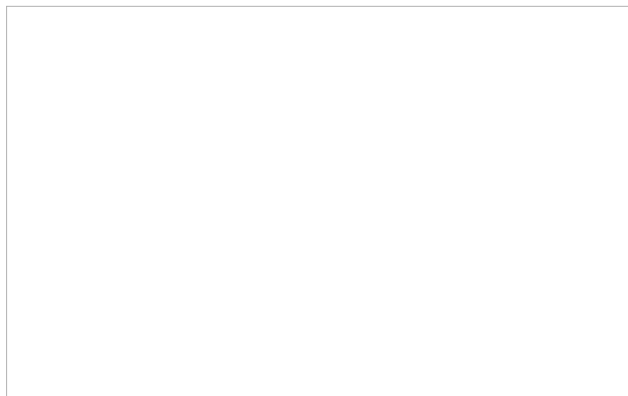
Description rapide du site :

- Établissement faisant partie d'un groupe scolaire
- Nombre de bâtiments
- dont nombre d'étages et affectation des locaux
- Espaces ouverts
- Circulations intérieures



Effectifs des personnels :

- Effectifs globaux
- Cheffes / Chefs d'établissements
- Personnels enseignants
- Personnels administratifs et techniques
- Personnels de santé, sociaux



2. Communiquer avec l'extérieur en cas de crise

Numéro d'urgence du rectorat	<input type="text"/>
Numéro IA	<input type="text"/>
Numéro d'appel de la cellule de crise académique :	<input type="text"/>
Directeur(trice) cabinet de Mme la Rectrice	Tél. <input type="text"/>
Conseiller technique de Mme. la Rectrice	Tél. <input type="text"/>
Numéro d'appel de la cellule de crise départementale	Tél. <input type="text"/>
Numéro d'appel de la préfecture	<input type="text"/>

Contacts de proximité :

Numéro d'appel de la DSDEN (accueil)

Numéro d'appel du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de proximité

Le 17 à privilégier en toutes circonstances

Numéro d'appel de la mairie

Une information et des consignes seront données aux familles lors de la rentrée par l'intermédiaire de plaquettes et documents officiels.

- Adresse twitter de l'académie : @acbordeaux
- Site de l'académie : <http://www.ac-bordeaux.fr/>
- Site de la DSDEN :

- Compte Twitter du ministère de l'Intérieur qui informe lors d'un événement majeur de sécurité publique ou civile survenant en France @Beauvau_alerte

3. Déclencher l'alarme

Situations d'alerte	Alarme déclenchée (préciser le type de signal d'alerte et son emplacement)	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant <u>au sein</u> de l'établissement	<input type="text"/>	Toute personne ayant constaté le danger
Attentat se déroulant <u>à l'extérieur et à proximité</u> de l'établissement	Alerte orale par la direction et mise en application des consignes de la préfecture et/ou des forces de l'ordre	Chef d'établissement
Objets ou comportements suspects signalés	Alerte orale par la direction et mise en application des consignes de la préfecture et/ou des forces de l'ordre	Chef d'établissement

Alerte à la bombe

- Elèves et les personnels doivent impérativement sortir avec leurs affaires
- Eloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.
- Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect
- Appeler le 17 en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter
- Etablir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Concernant l'alerte à la bombe, le PPMS doit au moins répondre à trois questions :

1. Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement ?

2. Qui prévient les forces de l'ordre ?

3. Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité ?

(afin de gagner en efficacité, penser à intégrer des adultes de l'école autre que le directeur.)

4. Alerter

- Quel numéro appeler ?

1. D'abord : **17** ou **112** ou **114** (Numéro d'urgence par SMS)
2. Ensuite, n° d'urgence du rectorat : **05 57 57 38 09**

- Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?

Toute personne en capacité de donner l'alerte, ne pas croire que quelqu'un a déjà téléphoné. Dans la mesure du possible, et pour apporter des informations précises aux forces de l'ordre, vous devrez essayer de répondre à ces trois questions :

Où l'attaque a-t-elle lieu?

Localiser l'attaque : identification de l'établissement et adresse exacte et si possible, emplacement des assaillants sur le site.

Que se passe t-il ?

Décrire l'attaque : mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes...

Quelle a été la réaction ?

Donner le positionnement des élèves et des personnels.

- Ne pas oublier de prévenir les enseignants des classes qui pourraient être à l'extérieur de l'établissement (sport, sortie de classe...) du danger, et leur dire de ne pas revenir dans l'établissement.

- Lever l'alerte :

Dès l'intervention des forces de l'ordre, l'alerte ne pourra être levée que sur ordre du directeur opérationnel des forces d'intervention.

Dans le cadre d'un exercice, celle fin d'alerte pourra être levée par le chef d'établissement. Vous avez la possibilité de définir un mot de passe avec vos enseignants, et c'est seulement celui-ci qui permettra le déconfinement de chaque classe et donc la fin de l'exercice.

5. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement scolaire

Dans votre document PPMS vous devez envisager les deux postures suivantes, à chaque endroit de votre établissement :

- S'échapper

- S'enfermer

Pour chaque posture (s'échapper - s'enfermer) , il convient de prendre en compte les 3 temps scolaires suivants :

- Temps de classe
- Temps de récréation
- Temps de la pause méridienne

Il faudra, progressivement élargir chaque posture :

- Au temps périscolaire
- Au moment des entrées et sorties des élèves

> S'échapper

Condition 1

- Être certain d'avoir identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2

- Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

Dans tous les cas :

- Rester calme
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche (Voir plan- Schéma)
- Utiliser un itinéraire connu
- Demander le silence absolu
- Se regrouper au lieu de repli*

Adulte responsable de l'évacuation	Itinéraire de fuite	Sortie	Lieu de repli* (indiquez aussi l'adresse)

**Lieu de repli : Il doit être connu de tous et relativement éloigné de l'établissement. Il sera un lieu de permettant aux forces de l'ordre de récupérer les élèves. Il peut être un commerce, un lieu public, une administration, un parc, un bois...Dans l'impossibilité de rejoindre un de ces points de repli, informez les forces de l'ordre de votre localisation.*

> S'enfermer

Trois hypothèses doivent être envisagées :

Situation 1 : les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer (salle qui peut être verrouillée, avec le moins de visibilité possible)

- Rester dans la classe.

*Vous pouvez identifier les salles où il est possible de s'enfermer par **un point vert** affiché dans la salle par exemple.*

Situation 2 et 3 : les élèves sont dans des classes où il est dangereux de s'enfermer (exemple, rez-de-chaussée avec baies vitrées, absence de portes, etc.) ou sont à l'extérieur (récréation, cantine, intercour).

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs (ne pas oublier de le préciser dans le tableau ci-dessous)

*Vous pouvez identifier les salles où il est impossible de s'enfermer par un **point rouge** affiché dans la salle par exemple.*

Pour toutes les situations, une fois dans la salle :

- Verrouiller les portes, dont les portes communicantes. Vérifier leur sens d'ouverture et si possible, renforcer la fermeture avec des cales ou du mobilier
- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant
- Éteindre les lumières
- S'éloigner, portes et fenêtres, identifier les murs porteurs
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides
- Faire respecter le silence absolu (**portables en mode silence, sans vibreur**)
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, faire attention aux élèves faisant l'objet d'un PAI
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre

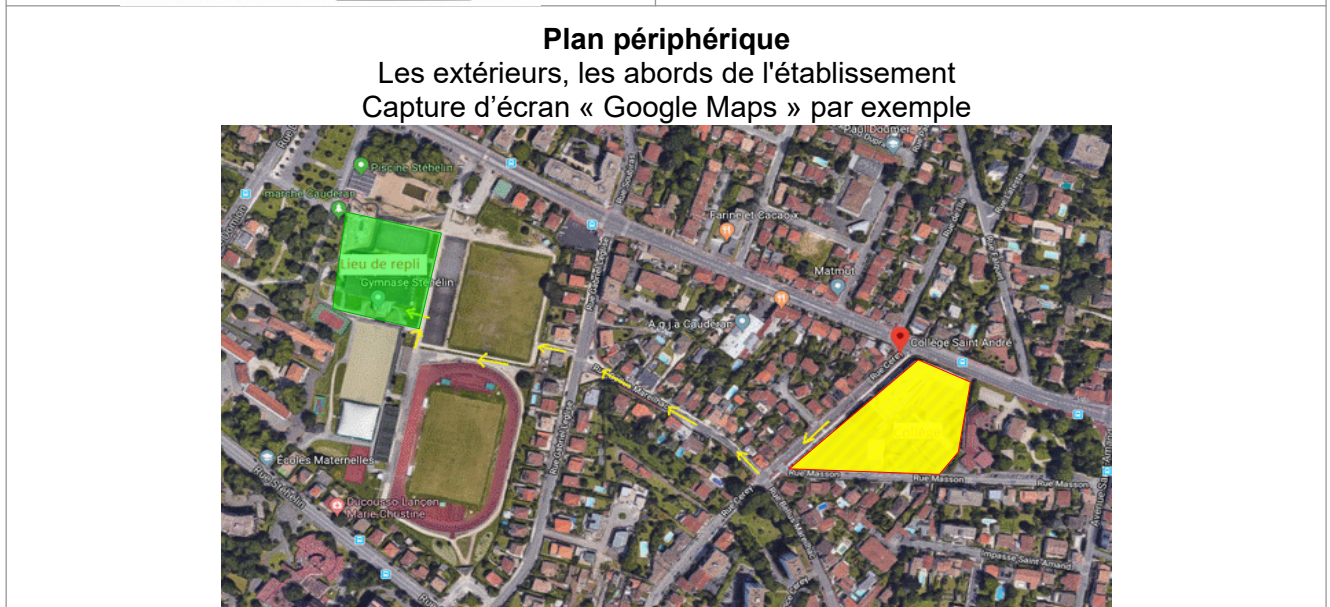
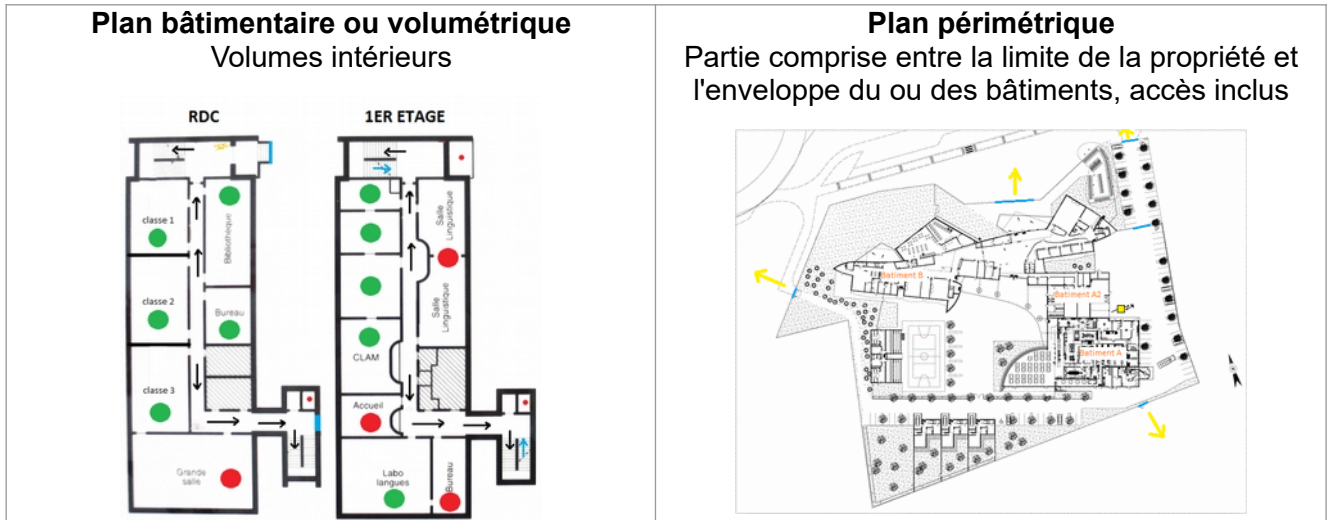
Identification des salles pour s'enfermer (voir également les plans)	Localisation (bâtiment, étage, occupants)

(Suite)

Identification des salles pour s'enfermer (voir également les plans)	Localisation (bâtiment, étage, occupants)

Plan de l'établissement

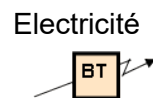
Votre PPMS doit être accompagné des plans de l'établissement (plans d'architecte, de masse, à main levée...). Disposer de plans facilite l'intervention des forces de sécurité. Voici un exemple de plans que vous pouvez fournir, dans l'idéal joignez trois plans, à savoir :



Légende :

- En **vert** les salles de mise en sûreté
- En **rouge** les salles où il est impossible de se mettre en sûreté
- En **bleu** les issues donnant sur l'extérieur de l'établissement (portes, issues de secours, portail d'entrée, portail livraison...)
- Le lieu de repli
- Par des flèches * les itinéraires de fuite

> L'emplacement des organes de coupure d'énergie (photographies possibles)



Annexe(s)

- > Illustrations des comportements à adopter en cas d'attaque
- > Fiche d'observation et de compte rendu des exercices intrusion
- > Planches photographiques
- > Divers